

Licence professionnelle Métiers du notariat

Licence professionnelle Droit, Economie, Gestion
Mention Métiers du notariat

*La Licence Professionnelle Métiers du Notariat (LPMN) répond à un véritable besoin du notariat, l'objectif étant que chaque étudiant sortant de licence professionnelle puisse soit intégrer très rapidement la **vie professionnelle** en tant que collaborateur de notaire, rédacteur d'acte – anciennement « Clerc de notaire » - soit poursuivre pour une année d'études à l'**Institut des métiers du notariat (IMN)** afin de pouvoir prétendre à un poste de rédacteur spécialisé – anciennement « Premier clerc ». L'ensemble de la formation est orientée en ce sens en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences immédiatement opérationnelles en études notariales.*

Pour qui ?

Public visé

Pour intégrer la licence professionnelle il faut être titulaire d'un **diplôme national sanctionnant 2 années d'enseignement supérieur** validées dans un domaine compatible avec celui de la licence professionnelle : Licence 2 en droit, Licence 2 en AES, BTS Notariat, DUT Carrières juridiques, etc.

La LPMN est aussi accessible en **formation continue** et peut être obtenue en tout ou partie en **VAE**.

Conditions d'admission

Les candidatures à la licence professionnelle se font par **dossier** comprenant notamment une lettre de motivation et un curriculum vitae, dossier téléchargeable sur le site de l'UJM fin mai.

La commission pédagogique composée de la responsable de la formation et du notaire adjoint étudie chaque dossier. Les candidats peuvent être retenus au regard de l'examen du seul dossier ou après un entretien devant un comité de sélection composé de la responsable de la formation et du notaire adjoint, le cas échéant assistés d'un universitaire et/ou d'un notaire intervenant dans la formation.

En général, **une quinzaine d'étudiants est retenue**. Toutefois, pour l'année 2015-2016, il est prévu d'augmenter cet effectif. Les candidats reçoivent une réponse courant juillet. Un recrutement complémentaire peut avoir lieu en septembre.

Et après ?

Poursuite d'études

Les étudiants peuvent poursuivre leurs études pour une année en intégrant l'Institut des métiers du Notariat, ce qui leur permet d'obtenir le **Diplôme de l'Institut des Métiers du Notariat (DIMN)** et ainsi d'accéder à un poste de juriste rédacteur spécialisé.

Débouchés

Le principal débouché de LPMN est l'accès à la profession de **collaborateur de notaire, rédacteur d'actes**.

Les diplômés de cette licence peuvent également prétendre à des emplois d'agent immobilier, de collaborateur de banque ou intégrer le service juridique d'un grand groupe, secteurs dans lesquels des connaissances en droit notarial sont appréciées.

Programme

La formation dispensée dans la LPMN combine **enseignements théoriques et pratiques**, un **projet tuteuré** et un **stage** (15 crédits ECTS).

Le **premier semestre** de la licence professionnelle permet de revenir sur des notions fondamentales du droit extrapatrimonial de la famille (mariage, divorce, PACS, filiation) complétées par des enseignements centrés sur l'aspect patrimonial du droit de la famille (régimes matrimoniaux, successions, libéralités,...). La maîtrise du droit des contrats spéciaux, droits de biens, droit des sûretés tout autant que de différents aspects du droit de l'urbanisme, viennent compléter cette formation théorique. Les enseignements théoriques doivent permettre l'étude des cas concrets et des situations professionnelles courantes afin d'en analyser toutes les implications tant juridiques que financières ou fiscales. Ces enseignements doivent ainsi permettre d'acquérir les techniques spécifiques en matière de rédaction d'actes et de négociation immobilière grâce à la pratique des logiciels informatiques du notariat. C'est pourquoi la plupart des cours magistraux dispensés par des universitaires sont complétés par des travaux dirigés assurés par des notaires. Il en est de même de l'informatique notariale dont toutes les séances sont dispensées dans une salle informatique équipée des logiciels spécifiques au notariat.

Le deuxième semestre de la Licence Professionnelle Métiers du Notariat est composé d'un **stage de 3 mois** et d'un **projet tuteuré**.

SE	C	Co	Enseignements en présentiel			in
él	péd					
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1	6	1				
Déontologie			4,5 h			
Droit extrapatrimonial de la famille	4	2	25h			
Anglais juridique	2	1		10h		
UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 : DROIT PATRIMONIAL DE LA FAMILLE	8	3				
Régimes matrimoniaux	3	1	30h	25h		
Successions et libéralités	3	1	30h	25h		

	Droit fiscal :	2	1		16h		
	- de la famille				16h		
	- immobilier						
D	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 3 : DROIT IMMOBILIER ET DROIT PUBLIC NOTARIAL	8	3				
	Droit des contrats spéciaux	2	1	18h	15h		
	Droit des biens	2	1	18h	15h		
	Droit des sûretés	2	1	18h	15h		
	Droit de l'urbanisme	2	1	18h	15h		
D	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 4	8	3				
	Pratique de l'informatique notariale	8	3		33h		

SE			Volumes horaires prévisionnels				
			Enseignements en présentiel			in	
Ir	C	Co					
él	péd						
D	UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 1 : PROJET TUTEURÉ	6	2		2h		150

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT 2 : STAGE (12 semaines)	24	2			X	
---	----	---	--	--	---	--

Equipe pédagogique

Les **cours magistraux (CM)** sont assurés par des enseignants chercheurs universitaires, les **travaux dirigés (TD)** par des notaires.

Coût de l'inscription

Tarifs 2015/2016 : Inscription principale : 184 € -
2ème inscription : 122 € - Médecine préventive : 5,10
€ - Sécurité sociale : 215 €